

L'ACcoMPagnateur

No 68

DÉCEMBRE 2017



Joyeux Noël & Bonne Année 2018!

DANS CE NUMÉRO :

L'ACcoMPagnateur est publié trois fois par année par l'A.C.M.P.A. Section du Québec (avril, août et décembre)
Pour toutes suggestions, commentaires ou correspondance, écrire à:
A.C.M.P.A
Section du Québec
734, rue Lyne
Wickham, Qc J0C 1S0
Tél: (819) 398-5279
Fax: (819) 741-0229
Courriel: mdemers.acmpa@gmail.com

Message du président Section du Québec	2
Mise à jour demande affectation provisoire	3
Fraude	4
Bienvenue aux nouveaux membres	5
Vérification de la liste d'employés déterminés	5
Inventaire	5
Les réseaux sociaux = dangers	6
Rompres les cercles des ragots	6
Quand un poste devient vacant	7
Rapport de blessure mineure	7
Vos officiers de l'ACMPA	8



Mot de la présidente

Bonjour à tous,

Nos tournées d'automne ont pris fin milieu octobre. Pour les personnes qui ont assisté à celles-ci, nous avons été encore une fois bien heureuses de pouvoir vous rencontrer et ainsi pouvoir échanger avec vous. Le taux de participation a baissé quelque peu. Nous vous avons maintes fois fait la demande pour connaître les sujets que vous aimeriez que l'on aborde lors de ces rencontres. Malheureusement, nous recevons bien peu de suggestions de la part de nos membres. Cette année, toute l'équipe faisait la présentation à l'aide d'une projection et plusieurs d'entre vous nous ont dit apprécier cette façon de faire.

La formation Juste pour Vous a été donnée à Québec dans la semaine du 23 au 27 octobre. Il y avait 10 participantes du Québec et une participante hors Québec. Merci à toutes les participantes pour votre implication. Cette semaine, en plus de la formation, nous donne la chance de partager avec les membres sur des sujets divers qui touchent nos emplois.

Nous serons en mode **préparation** pour la prochaine convention collective. N'oubliez pas, si vous voulez demander des changements à la convention collective, vous devez nous faire parvenir vos demandes. S.V.P. bien vouloir inscrire votre nom sur celle-ci, car si nous avons à vous demander plus de renseignements, nous pourrions communiquer avec vous. Vous pouvez être plus d'une personne à signer sur la même demande, cela nous indique que vous êtes plusieurs à vouloir ce changement.

À la demande de la gestion, j'ai assisté à plusieurs réunions de maîtres de poste du côté Québec Ouest. J'ai pu passer le message qu'en 2017, il est intolérable que nos membres puissent craindre de nous contacter par peur de représailles de la part de la gestion. Ne vous laissez pas intimider, c'est votre droit de communiquer avec nous.

En ce qui concerne l'embauche d'employés occasionnels, selon les relations avec les employés, il faut compter un délai d'au moins 2 mois entre la mise en place d'un concours et le jour où cette personne peut travailler dans un bureau. Cela est dû au nouveau processus pour la côte de sécurité. Les prises d'empreintes, qui sont maintenant obligatoires, font que le processus est plus long aussi.

Nous avons reçu la demande de consultation pour 37 bureaux depuis le mois de septembre. Je vous en ai fait mention à quelques reprises, la gestion ne nous laisse pas beaucoup de jeu pour négocier. Le bénévolat est un de vos pires ennemis (voir l'article de Chantal Nault à ce sujet, p. 7).

La période des Fêtes approche à grands pas. Ce sera une période des plus achalandée et des plus exigeante au point de vue travail, alors si vous manquez de temps, faites la demande pour avoir des heures en plus.

J'en profite donc pour vous souhaiter une belle période des Fêtes, de la santé, de la joie et surtout de la paix. Une très bonne Année 2018 !

Syndicalement vôtre, Chantal Guillemette



Notez bien

Je dois vous rappeler qu'il faut toujours discuter en premier lieu avec votre chef de zone pour toutes situations qui vous préoccupent, que ce soit pour des remplacements, directives, plaintes envers un autre employé, problèmes de paies, etc. C'est la gestion qui doit initier les démarches. Par contre, si vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à nous contacter.

MISE À JOUR IMPORTANTE POUR LES LISTES DU 50 KM



VOUS DEVEZ REFAIRE ET ENVOYER
VOTRE NOUVELLE DEMANDE D’AFFECTATION
PROVISOIRE AVEC LE NOUVEAU FORMULAIRE
POUR TOUT LE QUÉBEC AU COMPLET,
OBLIGATOIREMENT.

VOUS AUREZ
DU 1 JANVIER AU 31 JANVIER 2018,
POUR REFAIRE LA DEMANDE, IDÉALEMENT
VOTRE COORDONNATRICE DOIT LA RECEVOIR
AU PLUS TARD
LE 31 JANVIER 2018.

À PARTIR DU **1 FÉVRIER 2018,**
TOUTES LES ANCIENNES DEMANDES
DEVIENDRONT CADUQUES.
SI VOUS N’AVEZ PAS LE NOUVEAU FORMULAIRE,
CONTACTEZ VOTRE COORDONNATRICE,
C’EST **VOTRE** RESPONSABILITÉ
D’EN REFAIRE UNE.

Chantal Nault, vice-présidente



Antifraude (politique)

À Postes Canada, la tolérance est zéro à l'égard de la fraude et il incombe à tous les employés d'aider à atténuer les risques de fraude. La Politique antifraude est un des contrôles qui contribue à la prévention, à la détection, à l'enquête et à la déclaration des cas de fraude, en augmentant la sensibilisation et en établissant les rôles, les responsabilités et les directives s'appliquant à tous les employés. Les Services de Sécurité et d'Enquête (SSE) de Postes Canada mènent toutes les enquêtes nécessaires, sans égard pour les années de service de la personne, son poste, son titre ou ses relations avec la Société. Postes Canada a mis en place des contrôles de lutte contre la fraude qui sont régulièrement examinés, testés et mis à jour. La fraude a des répercussions négatives directes sur le chiffre d'affaires et la réputation d'une entreprise.

Le terme **fraude** s'emploie pour décrire une tromperie intentionnelle exécutée afin d'en tirer un gain personnel, comme la supercherie, la contrefaçon, l'extorsion, le vol, la malversation, la fausse assertion, l'entente criminelle, la corruption, le détournement de fonds ou de biens et la dissimulation de faits.

Voici une liste non exhaustive de types de gestes frauduleux:

Détournement de fonds, de biens ou de renseignements confidentiels de la Société, non-consignation délibérée d'un congé d'un employé dans le SAP, paiement d'une facture fictive, modification des données sur le rendement afin d'atteindre un objectif, retrait, mauvais usage.

Non-conformité:

Tous les employés de Postes Canada sont tenus de se conformer à la présente politique. **Le non-respect de celle-ci entraînera l'application de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et/ou une poursuite criminelle.**

Par Odette Desgagnés



Ne pas succomber à la tentation !

L'année 2017 s'achève. Les fêtes approchent et il y a plus de dépenses à prévoir les cadeaux, les réceptions, le bien paraître. Votre salaire est toujours le même et les dépenses sont plus élevées en cette période de l'année.

Ne jamais prendre de l'argent à même votre dépôt pour payer vos dépenses personnelles, en pensant que personne ne le saura. Lorsque le PSVD vous indique de faire un dépôt, il doit se faire avec tout l'argent et le jour suivant.

Pour reprendre vos affaires en mains, des mesures s'imposent pour corriger votre situation financière, il y a une solution à tout problème.

P.A.E. 1-866-565-4903 ou rencontrez un conseiller financier.

VŒUX DE NOEL,

Que vous souhaitiez de mieux dans votre vie que : la santé, prospérité et amour à profusion tout au long de cette nouvelle année!

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre famille de vivre de doux moments, tels que danser, rire, grandir et découvrir.

Nos meilleurs vœux et bon succès pour la Nouvelle année!

Chantal Nault, Manon Demers, Odette Desgagnés et Chantal Coulombe





BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES



Lasnier, Marie	St-Hippolyte de Kilkenny	Casey, Hélène	New Carlisle
Bussières, Carole	St-Jean Chrysostome de Lévis	Lemire, Luce	St-François du Lac
Martineau, Rose-Helene	St-Narcisse de Beaurivage	Charpentier, Chantal	Ste-Martine
Pelletier, Louise	Lac Nominique	Wylie, Diana	Paspébiac
Myre, Guylaine	Rigaud	Pelletier, Isabelle	St-Thomas de Joliette
Bégin, Amélie	St-Zacharie	Perrier, Véronique	Senneterre
Mainville, Chantal	Pike River	Nelson, Mélanie	Pointe-au-Chêne



VÉRIFICATION DE VOTRE LISTE D'EMPLOYÉS DÉTERMINÉS

Par Chantal Nault

N'ATTENDEZ PAS À LA DERNIÈRE MINUTE.

Vérifiez votre liste et contactez chaque personne pour s'assurer qu'elle sont toujours disponibles et intéressées.

Si la réponse est non, demander aux personnes qui se désistent, d'envoyer une lettre de démission pour faire retirer leur nom de votre liste.

Ainsi cela vous permettra de faire ouvrir un nouveau concours en faisant la demande aux ressources humaines et aviser votre chef de zone locale.

Faites ouvrir un concours sans tarder car le processus est assez long (demande numéro d'employé, côte de sécurité et formation peuvent prendre jusqu'à 2 mois).



INVENTAIRE

Par Chantal Nault



Vous êtes un nouveau maître de poste et vous n'avez jamais fait d'inventaire (dénombrement), alors quelques semaines avant la date de votre dénombrement, demandez l'aide à votre chef de zone locale, il ou elle vous guidera en vous fournissant la documentation nécessaire ou en vous dirigeant vers un formateur ou un collègue. S'il vous est impossible de faire votre inventaire durant les heures de travail, causé par un achalandage trop élevé, demandez des heures à votre chef de zone.

Pas de **BÉNÉVOLAT**

Visitez le **site Web** de l'ACMPA à www.cpa-a-acmpa.ca, vous y trouverez des informations utiles ainsi que des documents tels que préparation pour un concours, mise à jour des négos, etc...

Pour recevoir le journal en anglais, veuillez en aviser le secrétariat.

N.B.: L'emploi de la forme masculine dans ce document n'a que pour seul but d'en faciliter la lecture.



RÉSEAUX SOCIAUX = DANGERS *Par Manon Demers*

La méfiance ou la critique envers cette nouvelle technologie est endormie par la mode et l'engouement. Souvent nous sommes victimes de harcèlement moral, d'injures, ou de photos obscènes ou compromettantes. Les faits divers dus à l'utilisation de ces sites se sont multipliés. Plus grave encore, les gens partagent leur vie privée sans se rendre compte que leur intimité est exposée publiquement.

Facebook, Instagram, Snapchat et Twitter etc. sont d'ailleurs le paradis des voleurs d'identités, des détournements de photos, mais ces réseaux sociaux sont malheureusement aussi risqués. Tout ce que vous faites sur Facebook ou ailleurs laisse des traces. Avec les réseaux sociaux, nous en savons plus sur vous que votre propre famille. Il est essentiel d'avoir une bonne utilisation de ces réseaux pour ne pas avoir de mauvaises surprises, qui parfois peuvent coûter très cher. Les insultes, moqueries, ridiculisation, menaces, chantage, diffusion de photos, etc... plusieurs l'ont appris à leurs dépens.

Prenons le cas d'un employé d'une grande banque ayant posté des photos de lui à l'étranger alors qu'il avait dit à son employeur être malade. Avec les réseaux sociaux nous savons où vous êtes, et nous savons également **où vous n'êtes pas**. Les activités dans les réseaux sociaux sont de plus en plus populaires, les menaces quant à elles grandissantes. Malheureusement les réseaux sociaux évoluent aussi vite que les gens mal intentionnés. Si la faute est virtuelle, les conséquences sont bien réelles.

PENSEZ-Y



ROMPRE LE CERCLE DES RAGOTS *Par Chantal Coulombe*

Vous ne voulez pas entretenir les commérages, ni en être la cible? Voici quelques trucs afin de ne pas encourager les potins. N'écoutez pas les gens lorsqu'ils sont en train de discuter d'une autre personne, faites comme si ça ne vous intéresse pas, en n'ajoutant rien ou en vous tenant occupé.

Vous pouvez aussi transformer les ragots négatifs en commentaires positifs! Évitez les mauvaises langues en restant le plus loin possible. Ne parler surtout pas de votre vie privée, ne confier aucuns renseignements personnels à vos collègues travail, une personne qui aime colporter des ragots risque d'en colporter également à votre sujet!

Faire taire les mauvaises langues, ça veut dire ne pas alimenter les potins en se montrant curieux ou en posant des questions. Il suffit simplement de changer de sujet. Si vous croyez que certains commentaires vous semblent déplacés, n'hésitez pas à communiquer avec votre supérieur. N'oubliez pas qu'il est facile de mal interpréter ce que vous entendez! Bien qu'il soit facile de se laisser entraîner au potinage, vous pourriez hériter du titre de commère du village! Restez concentré plutôt sur vos objectifs professionnels afin d'augmenter vos chances de réussite.



P.A.E. (Programme d'aide aux employés)

1-866-565-4903





QUAND UN POSTE DEVIENT VACANT

Par Chantal Nault



Demandez une résolution de votre conseil municipal, de cette façon, ils pourront vous soutenir dans le maintien des heures du service à la clientèle. Prenez en note les arguments qui pourront nous aider à convaincre l'employeur au moment de la consultation pour votre bureau. Respectez vos heures de repas et prenez vos pauses. Le bénévolat n'est pas reconnu par Postes Canada, lorsqu'il traite un dossier de réduction d'heures.

Si on vous propose un horaire temporaire, et que vous manquez de temps, n'hésitez pas à contacter de votre chef de zone locale pour demander des heures et justifier celles-ci. Sinon au moment de la consultation, l'employeur dira qu'il n'y a jamais personne qui lui a fait part de cette lacune. De plus, cela lui confirmera que l'horaire temporaire convient parfaitement.

**AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER, C'EST IMPORTANT POUR NOUS
ET SURTOUT POUR VOUS**

Rapport de blessure mineure

par Odette Desgagnés



Un incident au travail est un événement bien malheureux dans la vie d'un travailleur, mais ce qui peut rendre la situation plus problématiques, c'est lorsque les rapports sont mal remplis. Je me blesse au travail ex. : je me suis cognée la tête. Y'a-t-il urgence ou pas ? Si je n'ai pas besoin de service d'urgence immédiatement, je peux donc continuer mon travail. Je remplis le « Rapport d'incident mineur » en faisant parvenir une copie à mon chef de zone locale. Comme l'adage le dit : « les paroles s'envolent et les écrits restent. » Le formulaire est disponible dans vos bureaux et auprès du chef de zone locale.

Il est fortement conseillé de le remplir au moment de l'incident afin de faciliter les démarches. Même si je me blesse sans gravité, je remplis un rapport. La façon de le faire est par le biais du « Rapport d'accident mineur » et je fais une photocopie de l'original pour mon dossier personnel. Je remets le formulaire original à mon chef de zone locale. Je me suis peut-être blessée légèrement, mais la prochaine personne s'assommera peut-être ce qui pourrait causer une perte de conscience. Avec le signalement de cet incident, je peux éviter à un collègue de travail de se blesser plus sévèrement. Je remplis mon rapport d'incident mineur : l'identification, la description des faits, l'endroit précis de l'incident, que faisiez-vous lors de l'incident, que s'est-il passé, la partie du corps blessée, le genre de blessure, nom des témoins s'il y en a, signature de l'employée. La journée commence comme d'habitude, mais changer vos habitudes pour voir les dangers dans votre lieu de travail.



Avis aux membres associés (retraités)

L'année 2017 s'achève, c'est le temps de renouveler votre cotisation pour demeurer un membre associé de l'A.C.M.P.A. Faites parvenir un chèque au montant de \$10.00 à l'**ordre de l'A.C.M.P.A.** pour le 1er janvier 2018 à l'adresse suivante:
A.C.M.P.A. Section du Québec, 734 rue Lyne, Wickham Qc J0C1S0



OFFICIERS DE L'ACMPA SECTION QUÉBEC

COMITÉS

PRÉSIDENT

Chantal Guillemette
202-495, de Bigarré
Victoriaville, QC
G6T 1N6

Rés. bur.: 819-758-4415

Action politique
Dotation
Finances
Relations du travail

Courriel: [**cguillemette.acmpa@gmail.com**](mailto:cguillemette.acmpa@gmail.com)

VICE-PRÉSIDENTE

Chantal Nault
286, Lemire
St-Germain de Grantham, QC
J0C 1K0

Bur.: 819-396-2676
Rés. bur.: 819-395-2943
Fax: 819-730-0447

Action politique
Congrès
Dotation
Finances
Relations du travail

Courriel: [**cnault.acmpa@gmail.com**](mailto:cnault.acmpa@gmail.com)

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Manon Demers
734, rue Lyne
Wickham, QC
J0C 1S0

Bur.: 819-472-7890
Rés. bur.: 819-398-5279
Fax: 819-741-0229

Dotation
Congrès
Finances
Relations du travail
Santé & Sécurité

Courriel: [**mdemers.acmpa@gmail.com**](mailto:mdemers.acmpa@gmail.com)

DIRECTRICES

Odette Desgagnés
572, Chemin du Quai
St-Joseph de la Rive, QC
G0A 3Y0

Bur.: 418-887-3250
Rés. bur.: 418-635-2505
Fax: 418-635-1586

Dotation
Formation
Procès verbaux
Rédaction
Santé & Sécurité

Courriel: [**odettedesgagnes.acmpa@gmail.com**](mailto:odettedesgagnes.acmpa@gmail.com)

Chantal Coulombe
1331, Principale
St-Côme, QC
J0K 2B0

Bur.: 450-886-2622
Rés. bur.: 450-883-3137

Dotation
Santé & sécurité

Courriel: [**ccoulombe.acmpa@gmail.com**](mailto:ccoulombe.acmpa@gmail.com)